



Délibération n°2026/03

**COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**

Séance du 6 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 février 2026, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 02 février 2026, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mmes FELICETTI – CHARREAU – MARET – GADBOIS – CHARDON – ROGER – MM. DESCHAMPS – MORI – FAUCHER – TROLIO – LEFORT – LANTERNAT - BLAZQUEZ

Absents excusés : Mme ASLOUDJ
M. ROYNEL

Pouvoir à Mme FELICETTI
Pouvoir à M. TROLIO

Absents : Mmes LACOINE – EL JAMI – M. VALDEVIT

Secrétaire de séance : Mme Catherine GADBOIS

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU CCAS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale de la commune a été ouvert afin de répondre aux besoins sociaux des habitants.

Compte tenu du volume d'opérations limité, ce budget n'a plus lieu d'exister et qu'il convient de procéder à sa dissolution au 31/12/2025.

Il est précisé que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune seront réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2026.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la clôture du budget annexe du Comité Communal d'Action Sociale de Frignicourt au 31/12/2025.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Le Maire,
Annick FELICETTI

